

Initiatives parlementaires

M. le vice-président: La Chambre consent-elle à attendre le député?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Gauthier: Je n'ai pas d'objection à ce que la Chambre attende que le député entre à la Chambre, mais il faudrait que son temps de parole soit réduit d'autant, et non pas imputer ce temps-là aux députés libéraux ou néo-démocrates qui veulent parler sur la motion: ils ont droit à 20 minutes.

[Traduction]

M. le vice-président: Il y a une motion d'ajournement de la Chambre proposée par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Y a-t-il un comotionnaire pour la motion? La motion n'est pas débattable, mais je me demande s'il y a une motion.

M. Dick: Monsieur le Président, je voudrais retirer ma motion puisqu'il n'y a pas de comotionnaire. Je crois qu'il faudrait débattre la motion en l'absence du député d'Athabasca car il peut venir en deuxième ou en troisième position dans le débat sur cette motion.

M. Gauthier: Il faut le consentement unanime pour retirer la motion.

M. le vice-président: On ne peut pas le faire sans le consentement unanime de la Chambre.

M. Dick: La motion n'a pas été appuyée.

M. le vice-président: Comme je n'ai pas de motion, il faudra que je lise toutes les motions d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton*.

M. Dick: Monsieur le Président, je vous propose d'aller de l'avant avec la motion inscrite au *Feuilleton* d'aujourd'hui au nom du député d'Athabasca. Sauf erreur, le député sera là et il sera disposé à parler. Compte tenu de la situation, il pourrait parler plus tard. En fait, le député vient d'arriver à la Chambre si je ne m'abuse. Nous pouvons peut-être passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata) a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je note que le député d'Athabasca (M. Shields) vient d'arriver à la Chambre. Il est 17 h 08. Il devait être ici à 17 heures pour présenter sa motion. La présidence pourrait-elle dire si elle compte retrancher du temps réservé aux initiatives parlementaires les huit minutes pendant lesquelles il a fait attendre la Chambre, ce qui n'est pas sérieux du tout?

M. le vice-président: La présidence ne peut pas retrancher un certain nombre de minutes du discours du député, mais l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire se terminera à 18 heures.

Comme il est un peu plus de 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous passions à l'article n° 132?

Des voix: D'accord.

MOTIONS

[Traduction]

LE GASPILLAGE PAR LE GOUVERNEMENT

LA CRÉATION D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE GRATUITE

M. Jack Shields (Athabasca) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'établir une ligne téléphonique gratuite qui permettrait aux citoyens de signaler des cas de gaspillage et d'abus de fonds par le gouvernement.

—Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès de la Chambre d'avoir retardé le début de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. J'ajouterai néanmoins que le député de York-Sud-Weston (M. Nunziata), qui m'a traité d'irresponsable, aurait dû avoir la politesse de vérifier mes raisons—ce qui n'aurait évidemment pas été très conforme à sa façon habituelle de se comporter à la Chambre—avant de porter une telle accusation. S'il l'avait fait, il aurait appris que j'étais en retard parce que les autobus qui desservent l'immeuble de la Confédération étaient tous de ce côté-ci de la colline parlementaire. J'ai attendu dix minutes et j'ai couru sur la moitié du trajet pour arriver à la Chambre. C'est pourquoi je suis tout essoufflé. Je suppose de toute manière que le député ne s'intéresse pas beaucoup à la raison . . .

M. le vice-président: Le député voudrait-il avoir l'obligeance de parler de la motion?

M. Shields: Monsieur le Président, je demande à la Chambre d'envisager l'opportunité d'établir une ligne téléphonique gratuite qui permettrait aux citoyens de signaler des cas de gaspillage et d'abus de fonds par le gouvernement. Un de mes électeurs m'avait fait cette suggestion il y a quelques mois.

J'ai fait certaines recherches sur la façon dont on applique cette idée aux États-Unis. Il existe en effet dans ce pays une ligne téléphonique spéciale, depuis environ cinq ans, qui sert à découvrir les mauvaises utilisations des deniers publics.

• (1710)

Tous les citoyens s'intéressent énormément à la façon, bonne ou mauvaise, dont leur argent est utilisé. Grâce à cette ligne téléphonique spéciale, un particulier, qui peut être fonctionnaire dans les bureaux d'un ministère, être détaché par lui, même être un simple contribuable, peut décrocher le téléphone pour signaler l'existence d'un problème. Les citoyens peuvent ainsi demander aux autorités de se pencher sur un problème s'ils pensent qu'on gaspille les deniers publics.